

L'Outaouais, nouvelle région minière ?

Louis Saint-Hilaire

Numéro 809, juillet-août 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/93471ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Hilaire, L. (2020). L'Outaouais, nouvelle région minière ? *Relations*, (809), 9-10.

L'OUTAOUAIS, NOUVELLE RÉGION MINIÈRE ?

Les ressources en graphite de la MRC de Papineau attisent la convoitise de l'industrie minière. Citoyens et élus s'organisent pour lui imposer des limites.

Louis Saint-Hilaire

L'auteur est président de l'Association des propriétaires du lac Gagnon et porte-parole du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

Longtemps négligée par les gouvernements, l'Outaouais est une région où les habitants et les visiteurs profitent d'une nature préservée et de plans d'eau exceptionnels. Prenant sa source dans les innombrables lacs de la réserve faunique de Papineau-Labelle, la rivière Petite-Nation coule jusqu'à la rivière des Outaouais à travers un réseau de lacs tous plus beaux les uns que les autres. De plus en plus de gens découvrent ce joyau oublié si près des grandes villes où le récréotourisme, l'écotourisme et la villégiature se développent rapidement. La MRC de Papineau a ainsi développé son schéma d'aménagement, autrefois basé sur « l'or vert » (la forêt), autour de la valorisation de ce territoire naturel exceptionnel en soutenant le développement d'une économie de « l'or bleu » (les lacs).

Mais tout cela pourrait changer, car des forages sont en cours et un réseau étendu de *claims*¹ miniers entoure désormais quantité de lacs. Le sous-sol, en effet, regorgerait de graphite, un minéral qualifié de « critique » et « stratégique » par tous les pays de la planète depuis que la Chine a pris le contrôle de ce marché. Comme d'autres minéraux utilisés dans la fabrication de piles électriques, le graphite fait l'objet d'une ruée mondiale dans laquelle le Québec croit détenir un avantage en raison de

l'abondance et de l'accessibilité de cette ressource. C'est entre autres ce que soutient le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) dans un document intitulé *Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques*, produit dans la foulée d'une consultation lancée en novembre dernier. On peut entre autres y constater que plusieurs gîtes de graphite se trouvent tout juste au nord de Montréal et d'Ottawa, ce qui ferait de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière une nouvelle grande région minière.

Le projet de la compagnie Nouveau Monde Graphite dans Lanaudière, un de ceux dont le dossier de prospection est le plus avancé à l'heure actuelle,

peut donner aux citoyens de la MRC de Papineau une idée de ce que serait leur nouvel environnement. La minière a récemment déposé des documents devant le BAPE et demandé un permis pour une exploitation à ciel ouvert de 3,7 kilomètres de long sur 500 mètres de large, avec une profondeur de 250 mètres. La création d'un tel gouffre requiert du dynamitage quotidien, du transport permanent, de vastes bassins de rétention pour les boues d'extraction ainsi que des montagnes de résidus, puisque la minière ne conserve qu'environ 6% de ce qu'elle extrait. La vie utile d'une telle mine est d'environ 25 ans si, bien sûr, la technologie utilisée ne devient pas désuète entre-temps.



Baleine à bosse nageant au large de l'île d'Anticosti. Photo : Alexandre Shields

ESPOIR

Vent d'espoir sur le golfe Saint-Laurent

Les espoirs des uns sont souvent les rêves déçus des autres. Ainsi, les entreprises qui ambitionnaient d'extraire gaz et pétrole dans le golfe du Saint-Laurent, au large des Îles-de-la-Madeleine, se sont enfin rendues à l'évidence : les difficultés liées à une telle opération dépassent leur maigre potentiel. Elles ont donc demandé l'annulation de leurs permis d'exploration au gouvernement du Québec au cours des derniers mois, signant la fin des projets d'exploration pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent, du moins pour le moment.

Le rêve des libéraux, péquistes et caquistes – qui ont tous voulu croire au potentiel jamais démontré du site Old

Harry – s'écroule aussi. Mais l'espoir de préserver le golfe du Saint-Laurent du risque cauchemardesque d'une marée noire qui ravagerait l'ensemble de l'écosystème, lui, est bien vivant, pour le plus grand bonheur de tous ceux et celles qui sont conscients de la beauté et de l'importance de ces eaux pour la vie des populations humaines, de la faune et de la flore. Leurs luttes ne sont pas pour autant terminées, on le sait, mais cette nouvelle peut faire avancer la demande d'un moratoire permanent pour protéger la totalité du golfe, y compris dans sa partie hors Québec.



La beauté menacée des paysages de Papineau
Photo : Pierre Martel

Est-ce qu'une MRC où il n'y a jamais eu d'activité minière a le pouvoir de protéger son territoire? Il semble que non. Certes, il y a les règlements concernant les Territoires incompatibles avec l'activité minière, dont peuvent se prévaloir les MRC depuis 2016, mais le biais de ceux-ci en faveur de l'industrie est tel qu'une mine à ciel ouvert des dimensions citées précédemment pourrait s'installer à 600 m de n'importe quel lac habité. La MRC de Papineau, comme bien d'autres, a d'ailleurs récemment pu constater les limites de cette réglementation quand son schéma d'aménagement, prévoyant des zones incompatibles avec l'activité minière, a été refusé par le MERN. Il faut savoir que le Québec se vante d'avoir la 4^e législation la plus favorable au monde à cette industrie. La Loi sur les mines du Québec est loin d'avoir comme préoccupation la protection de la nature et des citoyens, comme on le sait. Au contraire, elle vise plutôt à soutenir le développement de cette industrie qui charrie un triste bilan en matière d'investissements publics et d'abandon de sites toxiques (qui imposent au trésor public une facture réelle de 1,5 milliard de dollars).

La population de Papineau, en constatant les pouvoirs limités de la MRC,

s'est donc rapidement mobilisée. En moins d'un an, un regroupement de toutes les associations de protection de lacs s'est formé. Une résolution demandant que l'activité minière soit interdite dans leur portion de territoire a été adoptée et appuyée par les conseils des dix municipalités de la Petite-Nation et par tous les organismes sociaux et environnementaux concernés. Le 19 février dernier, en conférence de presse, tous ces acteurs se sont joints à la MRC pour envoyer un message clair au gouvernement: l'industrie minière n'entre pas dans l'ADN de la MRC de Papineau. Son préfet, Benoît Lauzon, a demandé une réunion des intervenants de la MRC avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonathan Julien. Depuis, le monde a basculé et les priorités ont changé. Il y aura un « après-virus » et sans doute de fortes pressions pour la relance économique du Québec. Mais la population de l'Outaouais sera prête à faire entendre d'une seule voix que son territoire est trop précieux pour être sacrifié sur l'autel des profits à court terme. 📍

1. Titres émis par l'État permettant de réserver un territoire à l'exploration minière.

Aider les entreprises qui évitent l'impôt?

Les entreprises qui échappent à l'impôt en ayant recours aux paradis fiscaux privent les États de sommes importantes, ce qui entraîne des conséquences tragiques pour les services publics. Une situation inacceptable, à plus forte raison en contexte de pandémie. Le Danemark a donc refusé toute aide publique aux entreprises qui sont enregistrées dans des paradis fiscaux (celles qui y versent des dividendes ou rachètent leurs propres actions sont aussi ciblées). La Pologne et la France ont suivi, avec une fermeté variable. Au Canada, le gouvernement Trudeau tergiverse, malgré les pressions exercées par le Bloc québécois, le Nouveau parti démocratique et des organismes comme Canadiens pour une fiscalité équitable et Échec aux paradis fiscaux (EPF), qui invitent la population à communiquer avec leurs élus et à signer une lettre à ce sujet (voir <taxfairness.ca/fr>). « Au même titre que l'aide de l'État aux entreprises devrait être conditionnée aux impératifs de l'urgence climatique, elle doit s'inscrire dans le cadre d'une véritable équité fiscale », affirme EPF dans une lettre publiée dans *Le Nouvelliste* le 13 mai dernier. L'enjeu a aussi été soulevé au Québec, notamment par Québec Solidaire.